COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 02 avril 2024

Date convocation: 19/03/2024

Excusés - Absents : CAVALIE Fabienne, SOULIE Jérôme, LAURENS Sylvain, LUKASIEWICZ

Dominique.

Secrétaire de séance : DUFOSSE Martine.

1-Compte financier unique 2023 : voté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote et présentant les résultats suivants :

Section de fonctionnement budget général :

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Charges à caractère général	118 159.22	Atténuation de charges	449.35
Charges de personnel	121 416.04	Produits des services	6 487.71
Autres charges	133 059.13	Impôts et taxes	47 825.45
Charges financières	4 798.70	Impôts locaux (TF)	143 696.00
Charges exceptionnelles	3 330.00	Participations	156 328.31
Amortissements et provisions	1 763.07	Autres produits	49 928.39
		Produits financiers	3.71
		Produits exceptionnels	
		Excédent reporté	110 756.92
Total	382 526.16	Total	515 475.84
Excédent fonction	nement 2023		132 949.68

Section d'investissement budget général :

Programme	Dépenses 2023	Recettes 2023
Report N-1		92 317.76
Excédent fonctionnement reporté		3 696.24
Capital Emprunts	17 222.55	
FCTVA		12 559.50
Taxe aménagement		17 110.80
Participation voies et réseaux		4 657.50
Amortissements		1 763.07
Cautions s/loyers		
Emprunts		118 000
Opérations financières	17 222.55	250 104.87
Travaux voirie FAVIL 2023	37 753.00	12 653.95
Travaux halle	3 909.41	
Rénov énergét salle communale	142 428.32	70 054.85
Aménag. Place du Ségala	8 616.00	
Terrain multisports	56 810.40	25 636.40
Aménag. Terrasse du Yunnan	1 800.00	
Cloches Eglise Tanus	6 268.20	2 873.05
Matériel informatique	2 333.56	
Opérations d'équipement	256 009.48	115 127.66
Total général	273 232.03	365 232.53
Excédent d'investissement 2023		92 000.50

Section de fonctionnement et investissement Budget CCAS:

DEPENSES		RECETTES		
Fonctionnement				
	Total		Total	
6132 Location immobilières	16 838.00	002 Excédent reporté	4 414.88	
614 Charges de copropriété	1 822.60	7031 Pdt Concessions	300.00	
6562 Aides		752 revenus immeubles	16 838.00	
673 Titres annulés		758 produits divers	1 882.60	
6541 Régul centimes	0.04	70878 remb autres redev		
TOTAL	18 660.64	TOTAL	23 435.48	
		Excédent fonct. 2023	4 774.84	
			Investissement	
		001 Excédent reporté	1 321,00	
164 Cautionnements		164 Cautionnements	-	
TOTAL		TOTAL	1 321,00	
		Excédent d'inv.2023	1 321,00	

2- Affectation du résultat 2023 : Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour affecter le résultat 2023 comme suit :

1068. Excédent de fonctionnement capitalisé :

002. Excédent de fonctionnement reporté : 132 949.68 €

3-Taux des taxes communales 2024 : Monsieur le Maire présente l'état de simulation des taxes et du produit attendu. Il expose que les bases ont été revalorisées de 3.8 %. Il propose que les taux 2024 soient revalorisés afin d'augmenter le produit attendu nécessaire au budget de 0.50 %. pour l'année 2024.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, pour l'application des taux suivants pour l'année 2024, soit :

- Taxe Foncier bâti 43.54 %

- Taxe Foncier non bâti- Taxe habitation62.67 %7.43 %

4- Subventions associations 2024 : Accord à l'unanimité des suffrages exprimés du montant de subvention qui sera versé aux associations suivantes, pour l'année 2024 :

•	Comité de la Foire du Ségala	700 €
•	Comité des Fêtes	700 €
•	Association Débout les Yeux	600 €
•	Tanus Découverte et Loisirs	400 €
•	Football Club Tanusien	300 €
•	Club de l'Amitié	200 €
•	Gym Viaur	150 €
•	Sté de Chasse Tanus	100 €

Association Viaur Cérou (aides-soignantes)
 Association de Soutien à Domicile (AVS, aides ménagères)

135.00 €

135.00 €

Association ADMR de St Jean de Marcel (Aides ménagères, AVS)
 135.00 €

 Association Agrée de Pêche Protection du Milieu Aquatique de Carmaux (AAPPMA)

50.00€

5-Budget primitif 2024 : voté à l'unanimité des suffrages exprimés et résumé comme suit

Section de fonctionnement budget général :

Dépenses 2024		Recettes 2024	
Charges à caractère général	195 317	Atténuation de charges	2 000
Charges de personnel	140 800	Produits des services	6 500
Autres charges	122 640	Impôts et taxes	45 400
Charges financières	8 400	Fiscalité locales	150 050
Charges exceptionnelles		Participations	153 686
Amortissements et provisions	1 770	Autres produits	51 700
Autofinancement des investissements	173 359	Produits exceptionnels	
	***************************************	Excédent reporté	132 950
Total	542 286	Total	542 286

Section d'investissement budget général :

Programme	Dépenses 2024	Recettes 2024
Report N-1		92 000
Excédent fonctionnement reporté		
Autofinancement prévisionnel		73 359
Capital Emprunts	20 850	
FCTVA		14 940
Taxe aménagement		10 000
Amortissements		1770
Cautions s/loyers	2 500	2 500
PVR		900
Cession immobilisation		
Emprunt relais 2 ans	53 000	
Opérations financières	76 350	195 469
Travaux voirie FAVIL 2024	63 800	14 000
Matériel atelier	1 145	
Elaboration PLU	26 869	
Rénovation énergétique salle communale	7 571	3 000
Aménagement Place du Ségala	27 184	
Terrain multisports		4 700
Aménagement terrasse du Yunnan	12 700	1 250
Vitrine expose Eglise Fournials	1 300	
Terrain extension cimetière Tanus	1 500	
Opérations d'équipement	142 069	22 950
Total général	218 419	218 419

Budget CCAS

Budget CCAS				
DEPENSES		RECETTES		
Fonctionnement				
	Total		Total	
Location immobilières	17 500	Excédent reporté	4 774	
Charges de copropriété	2 100	Produits Concessions		
Fêtes et cérémonies	600	Revenus immeubles	19 600	
Secours d'urgence	2 000			
Autres secours	1 191			
Subventions autres organismes	983			
TOTAL	24 374	TOTAL	24 374	
	Investissemen	t		
		001 Excédent reporté	1 321	
164 Cautionnements	1 321	164 Cautionnements	1 321	
TOTAL	1 321	TOTAL	1 321	

6 : Convention mandat travaux FAVIL 2024 : accord à l'unanimité pour signer avec le SIVOM de Pampelonne la convention de mandat pour la réalisation des travaux FAVIL 2024, dont le devis HT s'élève à 50 157 €.

Les travaux prévus se situent : Route de Fournials (de Fournials à La Crouzié), route de Combefédo, route de la Mourseillé

- 7- Assurance risques statutaires personnel communal: accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour s'associer à la consultation groupée du CDG 81, pour un renouvellement de cette assurance au 01/01/2025
- 8 Produits vente concessions cimetière: Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour que le produit des ventes de concessions funéraires aux cimetières de Tanus et Fournials soit versé dans son intégralité au budget général de la commune à compter de ce jour 02/04/2024.

4-Questions diverses

*Vente armoire frigorifique : Accord à l'unanimité pour vendre au meilleur prix l'armoire frigorifique qui avait été achetée pour la vente de produits locaux et mis jà la disposition de la Boulangerie du Viaur.

*Jardin aquatique Place de l'Eglise: demande d'un particulier pour installer un lavoir pour y créer un « jardin aquatique » sous le chéneau de l'église Place de l'Eglise. Le conseil municipal ne donne pas son accord pour cette implantation sur le domaine public (sécurité, entretien...)

*Poules adoptables : un particulier a proposé de mettre en place une action «Champs libres aux poules ». Ceci permet d'adopter des poules pondeuses de 18 mois, destinées à l'abattage. Le conseil municipal n'est pas opposé à cette action, la personne devra se charger de l'organisation de cette action.

*Achat tracteur avec son matériel: vendu par la 3CS. La commune de Moularès demande si la commune veut participer à un achat groupé avec les communes de Moularès, Montauriol et St Jean de Marcel. A-t-on l'utilité d'un tel équipement ? comment seront partagés les frais de fonctionnement ? Le conseil municipal décide de ne pas participer à cet achat.

*Décharge : Christophe SOLER demande de pouvoir utiliser le terrain derrière le terrain de foot pour y déposer des déchets verts, moyennant le paiement d'une contribution.

Il est rappelé que ce terrain sert uniquement à déposer les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts de la collectivité. Son entretien reste à la charge de la commune.

Par ailleurs les particuliers ont la possibilité de déposer gratuitement leurs déchets verts à la déchetterie de la Croix de Mlle.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette demande .

*RPI Ségaviaur : est à la recherche d'un chauffeur de bus ayant le permis « transport en commun » pour effectuer les navettes entre les écoles de Tanus et Pampelonne, 2 fois par jour.

*Cabinet infirmier de Tanus cherche un local pour leur activité.

La séance est levée à 23 h 10.

Monsieur le Maire de Tanus, Benoît RAVAILHE.